

Résolution sur la chasse à la baleine en Norvège

2017/2712(RSP) - 12/09/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la chasse à la baleine en Norvège.

La résolution avait été déposée par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement a demandé à la Norvège de **cesser toutes ses activités de chasse à la baleine commerciale** et de respecter le moratoire sur toutes les formes de chasse à la baleine à des fins commerciales instauré en 1982 par la Commission baleinière internationale (CBI) sur toute chasse commerciale, et toujours applicable.

La Norvège a tué **plus de 13.000 baleines** depuis le moratoire est entré en vigueur en 1986 et selon les estimations de médias, environ 90% des baleines tuées par la Norvège sont des femelles, le plus souvent enceintes.

Le Parlement a également demandé à la Norvège de **retirer ses réserves relatives aux listes d'espèces de baleines franches contenues dans l'annexe I de la CITES** et de cesser tout commerce de chair de baleine et de produits dérivés de la baleine. La Commission devrait réfléchir à toutes les méthodes possibles pour faire en sorte que la chair de baleine **ne soit plus autorisée à transiter par les ports européens**, notamment en recommandant une interdiction de ces transits à titre exceptionnel.

À cet égard, le Parlement a noté que les exportations de la Norvège de la viande de baleine ont fortement augmenté. Pour le seul mois d'octobre 2016, 2.948 kg de produits dérivés de la baleine ont été exportés depuis la Norvège à destination du Japon, après avoir transité par au moins trois ports de l'Union. Pour la saison de chasse à la baleine 2017 la Norvège a augmenté unilatéralement son quota de capture de baleines de Minke à 999 (contre 880 en 2016).

Déplorant que la Norvège ne soit toujours pas revenue sur sa décision, en dépit des réactions diplomatiques et des protestations internationales, les députés ont invité la Commission, le Service européen pour l'action extérieure et le Conseil à **mobiliser les canaux bilatéraux et multilatéraux** afin de demander à la Norvège de cesser toute chasse à la baleine à des fins commerciales.

En outre, le Conseil et la Commission, lors des prochaines réunions de la CBI-67, devraient i) adopter une **approche commune** de la chasse à la baleine qui conserve au moins le degré de précaution de la position commune actuelle et ii) coopérer avec les pays tiers de manière à obtenir un soutien majoritaire en faveur de la création de **sanctuaires baleiniers**.